

GE_GERICHTE A/2677/2008 vom 16. Oktober 2008

GE Cour de justice, 2008-10-16, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_2677_2008

FR: GE_GERICHTE A/2677/2008 du 16 octobre 2008

IT: GE_GERICHTE A/2677/2008 del 16 ottobre 2008

Regeste

Avis de réception de réquisition de vente immobilière. | Un avis de réception de réquisition de vente d'un immeuble adressé au débiteur n'est pas un acte sujet à plainte. Plainte irrecevable. | LP.120

Erwägungen

E. 05

xxxx17 B et 05 xxxx16 C. Siégeant : M. Philippe GUNTZ, président ; Mme Florence CASTELLA et M. Philipp GANZONI, juges assesseur(e)s. Au nom de la Commission de surveillance : Paulette DORMAN Philippe GUNTZ Greffière : Président : La présente décision est communiquée par courrier A à l'Office concerné et par courrier recommandé aux autres parties par la greffière le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.